

# PARACETAMOL B. BRAUN 10 mg/mL, Solution pour perfusion



Traitement de courte durée des douleurs d'intensité modérée, en particulier en période post-opératoire et traitement de courte durée de la fièvre, lorsque la voie intraveineuse est cliniquement justifiée par l'urgence de traiter la douleur ou l'hyperthermie et/ou lorsque d'autres voies d'administration ne sont pas possibles <sup>(1)</sup>.

**FAITES ATTENTION QUAND VOUS PRESCRIVEZ ET ADMINISTREZ PARACETAMOL B. BRAUN 10 MG/ML  
AFIN D'ÉVITER LES CONFUSIONS ENTRE MG ET ML,  
QUI PEUVENT ENTRAÎNER DES ERREURS DE DOSES POTENTIELLEMENT FATALES.**

Lors de la prescription, il est recommandé d'indiquer la dose totale en mg et le volume correspondant en mL. Assurez-vous que la dose est administrée selon les recommandations spécifiques à la population pédiatrique. (Voir les recommandations en bas de page)

- Protocole d'administration chez les **nouveau-nés, nourrissons et enfants de moins de 10 kg** <sup>(1)</sup>  
(Posologie exprimée en mg/kg de paracétamol)



Poids du patient	Dose individuelle	Posologie journalière maximale**
≤ 10 kg*	7,5 mg/kg soit 0,75 mL/kg	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas administrer plus de 4 doses par 24 heures</li> <li>▪ L'intervalle entre deux administrations est de 4 heures au minimum</li> <li>▪ La posologie journalière maximale ne doit pas excéder 30 mg/kg</li> </ul>

\* Nouveau-nés prématurés : il n'y a pas de données d'efficacité et de tolérance disponibles chez les nouveau-nés prématurés.

\*\* Posologie journalière maximale : la posologie journalière maximale telle que présentée dans le tableau ci-dessus est destinée aux patients ne recevant pas d'autres produits contenant du paracétamol et devra être ajustée en conséquence, en tenant compte de ces produits.

**Le volume de PARACETAMOL B. BRAUN 10 mg/mL administré ne doit jamais dépasser 7,5 mL par dose pour les patients ≤ 10 kg**

Poids de l'enfant ≤ 10 kg	Volume à administrer	Correspondance en mg
1 kg	0,75 mL	7,5 mg
1,5 kg	1,1 mL	11 mg
2 kg	1,5 mL	15 mg
2,5 kg	1,8 mL	18 mg
3 kg	2,2 mL	22 mg
3,5 kg	2,6 mL	26 mg
4 kg	3,0 mL	30 mg
4,5 kg	3,3 mL	33 mg
5 kg	3,7 mL	37 mg
5,5 kg	4,1 mL	41 mg
6 kg	4,5 mL	45 mg
6,5 kg	4,8 mL	48 mg
7 kg	5,2 mL	52 mg
7,5 kg	5,6 mL	56 mg
8 kg	6,0 mL	60 mg
8,5 kg	6,3 mL	63 mg
9 kg	6,7 mL	67 mg
9,5 kg	7,1 mL	71 mg
10 kg	7,5 mL	75 mg



Chez l'enfant ayant un poids ≤ 10 kg, les recommandations suivantes s'appliquent :

- La présentation la plus adaptée de PARACETAMOL B. BRAUN 10 mg/mL est une ampoule de 10 mL (comprenant 100 mg dans 10 mL).
- En cas d'utilisation des poches de PARACETAMOL B. BRAUN 10 mg/mL, ces dernières ne doivent pas être utilisées directement en perfusion.
- Utiliser une seringue de 5 ou 10 mL afin de mesurer la dose appropriée selon le poids de l'enfant et le volume à prélever.
- Le volume à administrer doit être prélevé de l'ampoule ou de la poche et peut être administré en l'état ou dilué (dans un volume allant de 1 à 9) dans une solution de chlorure de sodium à 0,9 % ou de glucose à 5 % ou un mélange de ces solutions et administré en 15 minutes.

(1) Résumé des Caractéristiques du Produit PARACETAMOL B. Braun 10 mg/mL

Pour plus d'information sur les produits (RCP/Notice), n'hésitez pas à consulter la base de données publique des médicaments. <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

Les règles à respecter pour éviter les erreurs avec les dosettes :

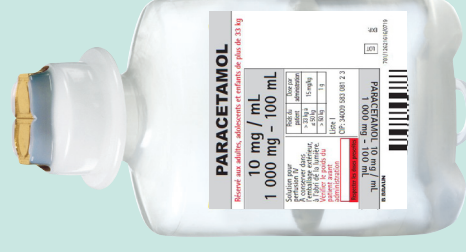
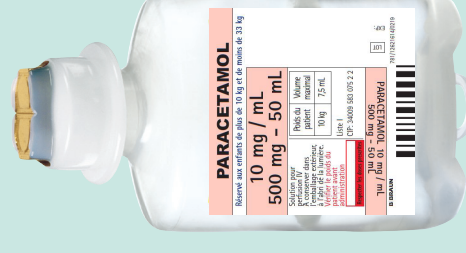
1. Lire attentivement les mentions inscrites sur l'étiquette des ampoules et vérifier la voie d'administration du produit
2. Ne pas identifier le produit uniquement par sa présentation sous forme d'ampoule
3. Conserver les ampoules dans leur boîte d'origine
4. Éliminer l'ampoule après son utilisation, même si elle contient encore du produit, puisqu'elle est à usage unique



**B | BRAUN**  
SHARING EXPERTISE




# Plan de Gestion des Risques PARACETAMOL B. BRAUN 10 mg/mL

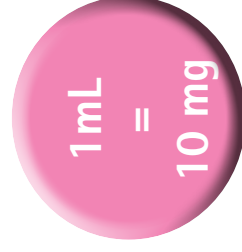
Paracetamol injectable en poches Ecoflac® et ampoule Mini-Plasco®



## Rappel :

### Protocole d'administration : tableau de posologies pour PARACETAMOL B. BRAUN 10 mg/mL<sup>(1)</sup>

Poids du patient	Posologie par administration	Volume par administration	Volume maximal par administration sur la base des limites supérieures du poids du groupe (ml)*	Posologie journalière maximale	Forme
≤ 10 kg	7,5 mg/kg	0,75 mL/kg	7,5 mL	30 mg/kg	
10 kg < poids ≤ 33 kg	15 mg/kg	1,5 mL/kg	49,5 mL	60 mg/kg sans dépasser 2 g	
33 kg < poids ≤ 50 kg	15 mg/kg	1,5 mL/kg	75 mL	60 mg/kg sans dépasser 3g	
> 50 kg avec facteurs de risque d'hépatotoxicité	1g	100 mL	100 mL	3g	
> 50 kg sans facteurs de risque d'hépatotoxicité	1g	100 mL	100 mL	4g	



\* Les patients ayant un poids inférieur doivent recevoir des volumes plus réduits

L'intervalle entre deux administrations est de 4 heures au minimum. L'intervalle entre deux administrations chez l'insuffisant rénal sévère est de 6 heures au minimum. Ne pas administrer plus de 4 doses par 24 heures.

(1) Résumé des Caractéristiques du Produit de PARACETAMOL B. BRAUN 10 mg/mL, solution pour perfusion - Pour plus d'information sur les produits (RCP/Notice), n'hésitez pas à consulter la base de données publique des médicaments. <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

Ref. 301316P\_Février 2023 - Document et photo non contractuels, document réservé aux professionnels de santé.

©2023 B. Braun Medical SAS, tous droits réservés.

Médicaments injectables



Les règles à respecter pour éviter les erreurs avec les dosettes :

1. Lire attentivement les mentions inscrites sur l'étiquette des ampoules et vérifier la voie d'administration du produit
2. Ne pas identifier le produit uniquement par sa présentation sous forme d'ampoule
3. Conserver les ampoules dans leur boîte d'origine
4. Eliminer l'ampoule après son utilisation, même si elle contient encore du produit, puisqu'elle est à usage unique

Pour plus d'information sur les produits (RCP/Notice), n'hésitez pas à consulter la base de données publique des médicaments. <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être déclaré au Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez ou via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr>. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr> »

**B | BRAUN**  
SHARING EXPERTISE